HEPVS | PHVS

Haute école pédagogique du Valais
Pädagogische Hochschule Wallis

Bachelor of Arts et diplôme d'enseignement pour le degré primaire (1H-8H)

Guide du candidat

BA primaire
Guide du candidat

Présentation de la formation

La formation initiale primaire de la HEP-VS assure la formation de niveau tertiaire des enseignants des cycles 1 et 2 HarmoS (1H-8H) avec une spécialisation dans les degrés élémentaires ou moyens. La formation dure six semestres et requiert un engagement à plein temps. Construite sur le modèle de l'alternance formation en institution et formation sur le terrain, elle permet le développement des compétences professionnelles grâce aux enseignements dispensés en institution et aux stages. Elle répond ainsi aux exigences d'une formation professionnalisante.
Chaque étudiant-e doit par conséquent réaliser 30 semaines de stage durant la formation.

La formation en institution

La formation en institution recouvre plusieurs champs disciplinaires qui touchent à des domaines divers. On peut citer : les didactiques (générales et disciplinaires), la gestion de classe, la communication, la psychologie, l'économie et la politique de l'éducation, la méthodologie de la recherche…
Une part importante est donnée à l'analyse des pratiques de l'étudiant lorsqu'il intervient dans les classes primaires. Pour ce faire, un accompagnement en petits groupes est proposé sous forme de mentorat ou de séminaires didactiques.
La formation initiale est organisée en modules thématiques. Chaque thème est doté de crédits. Au terme de sa formation l'étudiant doit avoir acquis l'ensemble des crédits prévus dans le plan de formation.

La formation sur le terrain

Chaque étudiant effectue un tiers de sa formation dans les classes des cycles 1 et 2. Lors de chaque stage, un enseignant praticien-formateur (PF) accueille un ou deux stagiaires dans sa classe et les accompagne dans leur formation pratique.
Chaque stage vise des objectifs clairement définis. Au fur et à mesure de l'avancement de la formation, le stagiaire acquiert de l'autonomie en tant qu'enseignant, grâce à l'accompagnement des praticiens-formateurs et des professeurs de la HEP-VS qui viennent régulièrement l'observer pratiquer.

BA primaire
Guide du candidat

La formation linguistique

Le tiers de la formation initiale doit être poursuivi dans l'autre partie linguistique du canton. Durant son parcours, l'étudiant suivra des cours en allemand, sur le site de Brigue, effectuera un stage dans les classes du Haut-Valais ou participera à des événements pédagogiques particuliers dans l'autre langue. Par ailleurs, de grandes exigences sont mises sur les langues 1,2 et 3. L'étudiant se doit d'avoir une maîtrise complète de la langue d'enseignement (L1). Il doit obtenir un niveau B1 en allemand (L2) avant la fin du premier semestre et un niveau B2 en allemand (L2) et en anglais (L3) avant la fin du 5ème semestre. Des tests sont organisés par la HEP-VS pour évaluer les compétences de chacun. La HEP-VS prend en compte les diplômes B2 obtenus dans des institutions de langues certifiées. Les étudiants en possession de tels diplômes se verront libérés des tests mis en place annuellement. A noter qu'un étudiant n'ayant pas acquis le niveau B1 en allemand à la fin du premier semestre ne pourra poursuivre ses études à la HEP-VS qu'une fois le niveau B2 atteint.La HEP-VS offre l'opportunité aux étudiants de réaliser une formation aboutissant à un diplôme bilingue. Pour l'obtenir, l'étudiant se doit de suivre la moitié de sa formation dans l'autre région linguistique, soit trois semestre à Brigue (cours et stages). Les examens finaux d'études devront se faire en L2.

Diplôme délivré

Au terme de la formation, le diplôme d'enseignement obtenu certifie que son titulaire a obtenu les 180 crédits requis par le European Credit Transfert System (ECTS) pour obtenir un «Bachelor of Arts in Pre-Primary and Primary Education HEP-VS», ainsi qu'un diplôme d'enseignement pour les classes primaires. La HEP-VS étant une Haute Ecole reconnue par la CDIP, le diplôme est valable dans toute la Suisse.

BA primaire
Guide du candidat

Possibilités d'admission

Il existe trois voies différentes pour intégrer la procédure d'admission.

a. La voie courante concerne les candidats ayant obtenu soit:
- Une maturité gymnasiale cantonale ou fédérale
- Une passerelle maturité professionnelle DUBS
- Une maturité spécialisée option pédagogique (MSOP)
- Un bac avec mention (minimum 12 points)
- Un titre universitaire
- Un titre HES.

Les étudiants ayant un de ces diplômes peuvent intégrer directement la procédure d'admission. Le délai d'obtention du titre requis est fixé **au 31 juillet. Le site Internet de la HEP-VS vous informera sur le délai d'inscription.**

b. La voie avec examens d'admission concerne les candidats ayant obtenu ou étant en voie d'obtenir soit :
- Un bac sans mention (moins de 12 points)
- Une maturité professionnelle
- Un CFC de trois ans minimum et une expérience de trois ans à plein-temps.

Dans ces trois cas uniquement, les candidats auront la possibilité de participer aux examens d'admis- sion organisés par la HEP-VS. La réussite de ces épreuves permet d'intégrer la procédure d'admission. Les directives pour les examens d'admission et des exemples d'épreuves sont disponibles sur le site www.hepvs.ch
Le site Internet de la HEP-VS vous informera sur le délai d'inscription.

c. La procédure d'admission sur dossier sans un titre requis, est possible aux conditions suivantes :
- être âgé de 30 ans révolus ;
- avoir accompli avec succès une formation régulière d'au moins trois ans au degré secondaire II ;
- attester d'une activité professionnelle d'au moins 3 ans à temps plein ou d'une durée
- équivalente sur sept ans ;
- être de nationalité suisse ou titulaire d'un permis de séjour pour activité lucrative en Suisse
- depuis 5 ans au moins ;
- bénéficier d'une formation d'au moins 5 ans en L1 ou, à défaut, présenter un certificat correspondant au niveau C2 défini par le cadre européen de référence pour les langues.

Une finance d'inscription de Frs. 200.- est perçue dans le cadre d'une admission sur dossier.

Le délai d'inscription est fixé au 15 décembre de chaque année. Les informations complémentaires peuvent être téléchargées sur notre site internet.

BA primaire
Guide du candidat

Documents nécessaires à l'admission

- Lettre de motivation (cf. ci-dessous)
- CV
- Copie des diplômes nécessaires à l'admission
- Copie des éventuels diplômes de langues L2 et L3 certifiant d'un niveau B2
- Brevet de sauvetage le cas échéant

Procédure d'admission

La procédure d'admission contient plusieurs étapes. Le paiement de la taxe d'inscription, la validité des diplômes acquis ou en voie d'acquisition, l'analyse et l'évaluation du dossier de candidature, la validation de la commission d'admission.

La demande d'admission est prise en compte uniquement après le paiement de la taxe d'inscription de Frs 200.- L'inscription est alors définitive et le dossier d'admission est analysé dès réception du paiement.

Les diplômes en voie d'acquisition nécessaires à l'admission doivent être transmis au secrétariat au plus tard au **31 juillet.**

Si le nombre de candidatures est trop élevé, la HEP-VS se réserve le droit de refuser ou de reporter l'entrée d'une année sur la base de critères validés par la commission d'admission.

Sont admis prioritairement, les candidats qui sont déjà titulaires d'un titre reconnu pour l'admission au parcours d'étude Bachelor primaire, dans la mesure où le paiement de la taxe d'inscription est réglé dans les délais exigés et où leur niveau de L1 et L2 est suffisant.

Si les capacités d'accueil de la HEP-VS le permettent, sont admis ensuite en priorité, les candidats détenteurs au moment de l'inscription d'un certificat de L2 et/ou L3 de niveau B2, dans la mesure où le paiement de la taxe d'inscription est réglé dans les délais exigés et où leur niveau de L1 est suffisant.

Si les capacités d'accueil de la HEP-VS le permettent, sont admis ensuite en priorité, les candidats dont l'évaluation de la lettre de motivation aura obtenu les meilleurs scores*, dans la mesure où le paiement de la taxe d'inscription est réglé dans les délais exigés et où leur niveau de L1 est suffisant.

Ces critères ne sont pas exhaustifs et peuvent être complétés si la situation l'exige.

La HEP-VS communique à leur demande aux candidats non admis à leur demande les motifs fondant la décision de report ou de non admission.

BA primaire
Guide du candidat

*Les critères appliqués pour l'évaluation de la lettre de motivation relèvent :
- du développement de l'argumentaire motivationnel (une page A4 au minimum)
- du respect des règles d'usage de la langue
- de l'explicitation de la motivation au métier de l'enseignement
- de l'explicitation du choix de la formation à la HEP-VS.

A noter qu'en cas de désistement, celui-ci doit être annoncé dans un délai de 10 jours à réception de la confirmation de son admission. Passé ce délai, les taxes d'écolage du premier semestre d'automne seront dues (RTaxes-HEP-VS, Art 3 alinéa12).

Frais

Citoyens suisses :
- 200 francs suisses au début de la formation pour les frais de dossier et d'admission
- 500 francs suisses par semestre (écolage)
- 200 francs suisses par semestre (frais administratifs – contribution aux frais d'études)

Citoyens étrangers ne disposant pas d'un permis d'établissement de type B ou C :
- 200 francs suisses au début de la formation pour les frais de dossier et d'admission
- 13'000 francs suisses par année (écolage)
- 200 francs suisses par semestre (frais administratifs – contribution aux fraisd'études)

Informations complémentaires

Haute école pédagogique du Valais
Avenue du Simplon 13
1890 Saint-Maurice
T +41 27 606 96 00
admission-primaire@hepvs.ch
www.hepvs.ch

Haute école pédagogique du Valais
Avenue du Simplon 13
1890 St-Maurice

T +41 27 606 96 00
st-maurice@hepvs.ch

www.hepvs.ch | www.phvs.ch

Version Août 2021